

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mars 2013**

Décision n° **B-2013-3978**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées avenue Salvador Allende, angle rue Paul Marcellin et appartenant à la SCI Alexandra

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 mars 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Mme Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mars 2013**Décision n° B-2013-3978**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées avenue Salvador Allende, angle rue Paul Marcellin et appartenant à la SCI Alexandra**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir 2 parcelles de terrain nu situées au carrefour des avenues Salvador Allende et Paul Marcellin à Vaulx en Velin, appartenant à la SCI Alexandra et nécessaires à la régularisation foncière du domaine public.

Il s'agit de 2 parcelles de terrain nu, libres de toute location ou occupation, cadastrées sous le numéro 313 de la section AP et à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 312 de la section AP, représentant une superficie totale de 405 mètres carrés environ.

Aux termes du compromis, la SCI Alexandra céderait lesdites parcelles à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu cadastrées AP 313 et à détacher de la parcelle cadastrée AP 312, représentant une superficie totale de 405 mètres carrés environ, situées au carrefour des avenues Salvador Allende et Paul Marcellin à Vaulx en Velin, appartenant à la SCI Alexandra et nécessaires à la régularisation foncière du domaine public.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O0734, le 17 octobre 2011 pour la somme de 4 483 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses, compte 2112 - fonction 822 - et en recettes, compte 1328 - fonction 822 - exercice 2013.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mars 2013.